



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water  
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: WDS-PWS-OBS-WIS/CAP-Alerting

GENÈVE, le 12 mars 2015

Annexes: 2 (annexe II disponible en anglais seulement)

Objet: Amélioration des dispositifs d'alerte des Membres de l'OMM

Suite à donner: a) Appliquer le Protocole d'alerte commun (PAC)  
b) Actualiser les informations figurant dans le Registre des autorités d'alerte  
c) Prendre note de la création prochaine du Centre d'alerte de l'OMM

Madame, Monsieur,

À sa quinzième session (2007), le Congrès météorologique mondial a prié le Secrétaire général d'améliorer l'échange de données et de produits hautement prioritaires via un réseau d'alerte multidanger. Par la suite, le Conseil exécutif, à sa soixante-quatrième session (Genève, 25 juin – 3 juillet 2012), a approuvé le PAC et a demandé aux Membres d'envisager de l'adopter. De même, lors de sa session extraordinaire (CBS-Ext.(2014), Asunción, 2014), la Commission des systèmes de base (CSB) a vivement encouragé les Membres de l'OMM à l'adopter et à adhérer au «Registre international des autorités d'alerte». L'annexe I ci-jointe contient les extraits correspondants du rapport provisoire de la session extraordinaire de la CSB.

Les Membres améliorent significativement leurs dispositifs d'alerte lorsqu'ils font du PAC la norme principale de leurs systèmes d'alerte publique multidangers et multimédias. Le recours à ce protocole permet en effet d'accroître l'efficacité des systèmes d'alerte et peut favoriser la coordination des systèmes d'alerte nationaux des Membres de l'OMM avec d'autres systèmes d'intervention en cas d'urgence et avec les médias. De nombreux Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) appliquent déjà le PAC et nous encourageons votre Service à l'adopter, si tel n'est pas le cas; il s'agit de la première mesure à prendre.

Pour faciliter l'adoption du PAC dans les SMHN, l'OMM propose une aide au démarrage via son Programme des services météorologiques destinés au public. Dans ce contexte, un expert est envoyé dans les SMHN pour dispenser une formation et montrer comment appliquer le PAC avec des logiciels libres. Environ la moitié des Membres ont déjà bénéficié d'un tel cours de formation ou en ont fait la demande. Pour de plus amples informations à ce sujet, rendez-vous à l'adresse [https://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/CAPJumpStart\\_en.html](https://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/CAPJumpStart_en.html).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6834)  
Présidents des commissions techniques (P.TC-1749)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents )  
Présidents des conseils régionaux ) (pour information)

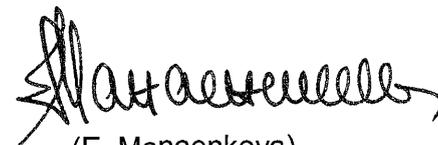
Par ailleurs, l'OMM organise des ateliers sur l'application du PAC en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et OASIS, un organisme de normalisation. Ces ateliers donnent l'occasion aux responsables de l'application du PAC et à d'autres experts de partager leurs expériences et leurs connaissances en la matière. Le prochain atelier de ce type, auquel sera associé un atelier de lancement du PAC, aura lieu à Rome, du 22 au 24 septembre 2015. Vous pouvez consulter le dépliant correspondant à l'adresse <http://www.wmo.int/pages/prog/amp/pwsp/documents/flyer-2015-CAP-Workshop.pdf>.

La deuxième mesure à prendre concerne le Registre international des autorités d'alerte (consultable à l'adresse <http://www.wmo.int/alertingorg>). Ce dernier, mis en place par l'OMM en collaboration avec l'UIT, est un dispositif automatique permettant de reconnaître les alertes provenant de sources officielles. Le Registre contient actuellement au moins une fiche pour chacun des 191 Membres. Il incombe aux éditeurs, désignés par les représentants permanents des Membres de l'OMM, de tenir les fiches à jour. Pour l'heure, 123 des 191 Membres de l'OMM ont désigné des éditeurs (voir l'annexe II ci-jointe). Si votre pays ou territoire ne figure pas sur la liste jointe, nous vous recommandons de désigner un éditeur. À cette fin, vous êtes prié(e) de communiquer son nom et son adresse de courrier électronique à M. Samuel Muchemi, fonctionnaire scientifique de la Division des services météorologiques destinés au public (SMuchemi@wmo.int), qui guidera l'intéressé dans ce processus. Nous rappelons aux Membres qui figurent sur la liste de veiller à ce que les éditeurs actualisent les fiches susmentionnées et y associent des fils d'information basés sur le PAC, le cas échéant.

La troisième mesure consiste, pour votre Service, à prendre note de la création ultérieure du Centre d'alerte de l'OMM, lequel mettra à profit le PAC et le Registre des autorités d'alerte, pour améliorer l'accès mondial à des alertes concernant des dangers de tout type, notamment celles émises par des sources figurant dans le Registre. Les alertes concernées seront très fiables et diffusées très largement et très rapidement, dans les deux secondes suivant leur émission. Une telle vitesse est cruciale en cas de menace immédiate comme un séisme, un tsunami ou une tornade, où quelques secondes peuvent faire toute la différence entre une alerte qui sauve des vies et une alerte qui arrive trop tard. Le Centre d'alerte dépendra très peu des réseaux locaux. Il pourra donc continuer à émettre des alertes fiables même si les services locaux sont défectueux ou surchargés. Ne pas accroître la demande peut s'avérer essentiel lorsque des phénomènes se produisent dans les pays les moins avancés. Cela étant, le Centre d'alerte ne remet pas en cause l'autorité des émetteurs car les alertes qu'il diffuse restent clairement sous leur responsabilité.

Je saisis cette occasion pour vous remercier, ainsi que votre Service, du soutien que vous apportez aux programmes et activités de l'OMM.

Dans l'attente de votre réponse concernant l'application du Protocole d'alerte commun et la désignation d'un éditeur pour le Registre international des autorités d'alerte, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général

**EXTRAITS DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION DES SYSTÈMES DE BASE  
(CBS-EXT.(2014), ASUNCIÓN, SEPTEMBRE 2014)**

Les extraits ci-dessous proviennent du rapport provisoire de la session extraordinaire de la Commission des systèmes de base (CBS-Ext.(2014), Asunción, 2014). Pour de plus amples informations, rendez-vous à l'adresse <http://cbs-ext2014.wmo.int/>. (Document de référence: CBS-Ext(2014)-d02-1(1)-REV1-TECHNICAL-REGULATIONS-PWS-approved\_fr.docx).

***Décisions de la Commission concernant le Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) des services météorologiques destinés au public***

2.1(1).10 Encourager vivement la participation des Membres: i) au Registre des autorités d'alerte de l'OMM; et ii) à l'adoption de la technologie PAC (Protocole d'alerte commun) pour la communication des avis et alertes météorologiques, et à cet égard, promouvoir le Centre d'alerte de l'OMM, qui fournit un service complémentaire à celui du Registre international des autorités d'alerte afin de renforcer le principe d'une voix unique faisant autorité en matière d'alerte.

***Centre d'alerte de l'OMM***

2.1(1).20 La Commission a aussi noté avec intérêt l'information concernant ce Centre d'alerte de l'OMM, ainsi que les efforts déployés sans relâche par l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA) pour définir et créer un tel centre. Ce centre a pour but d'améliorer l'accès mondial à des alertes concernant des dangers de tout type et émises par une source faisant autorité. Il constitue un sous-ensemble du Centre d'alerte (<http://alert-hub.appspot.com/publishers>), qui est moins spécialisé et qui est fourni gratuitement dans le monde entier à travers une infrastructure en nuage. Un Centre d'alerte regroupe en un même point de nombreuses sources d'informations qui concernent des situations d'urgence et sont réparties sur toute la planète. La particularité du Centre d'alerte de l'OMM tient au fait qu'il ne diffuse que des alertes provenant de sources qui font autorité et sont inscrites au Registre international des autorités d'alerte (<http://www.wmo.int/alertingorg>), tandis que le Centre d'alerte, qui est moins spécialisé, publie aussi des alertes provenant d'autres sources. Le Centre d'alerte de l'OMM devrait être accessible au public par le biais d'une URL associée à l'OMM (par exemple <https://www.wmo.int/alert-hub>).

---

# WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

=====

WDS/PWS/OBS/WIS/CAP-Alerting, ANNEX II

## WMO MEMBERS WITH A DESIGNATED EDITOR FOR THE REGISTER OF ALERTING AUTHORITIES

Afghanistan	France	Nepal
Angola	French Polynesia	Netherlands
Anguilla	Gabon	New Caledonia
Antigua and Barbuda	Gambia	New Zealand
Argentina	Germany	Norway
Australia	Ghana	Oman
Austria	Greece	Pakistan
Azerbaijan	Guinea-Bissau	Philippines
Bahamas	Guyana	Poland
Bahrain	Hong Kong	Portugal
Bangladesh	Hungary	Qatar
Barbados	Iceland	Romania
Belize	India	Saint Lucia
Bhutan	Indonesia	Samoa
Bosnia and Herzegovina	Iran, Islamic Republic of	Senegal
Botswana	Iraq	Serbia
Brazil	Ireland	Seychelles
Brunei Darussalam	Italy	Singapore
Burkina Faso	Japan	Slovakia
Burundi	Jordan	Slovenia
Canada	Kenya	Solomon Islands
Cayman Islands	Kiribati	South Sudan
Central African Republic	Kuwait	Spain
Chile	Latvia	Sri Lanka
China	Libyan Arab Jamahiriya	Sudan
Colombia	Lithuania	Swaziland
Comoros	Macao	Sweden
Congo	Macedonia, the Former	Switzerland
Congo, the Democratic Republic of the	Yugoslav Republic of	Tanzania, United Republic of
Cook Islands	Madagascar	Thailand
Costa Rica	Malaysia	Trinidad and Tobago
Croatia	Maldives	Ukraine
Curacao and Sint Maarten	Mali	United Arab Emirates
Cyprus	Malta	United Kingdom
Czech Republic	Mauritania	United States
Denmark	Mauritius	Uruguay
Dominica	Mexico	Uzbekistan
El Salvador	Micronesia, Federated States of	Vanuatu
Ethiopia	Moldova, Republic of	Virgin Islands, British
Fiji	Montenegro	Yemen
Finland	Myanmar	Zambia
		Zimbabwe

---